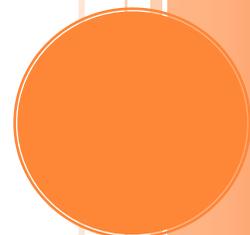


LES METIERS NOMADES / LES METIERS A DISTANCE

Cap'Avenir - Université de Brest Occidentale

Tu rêves d'un métier conciliant vie professionnelle et familiale ? Tu voudrais sillonner la Terre entière tout en exerçant une profession ? Voici quelques pistes pour comprendre ce qu'est le travail à distance, et quels métiers il concerne.

Bérénice Le Glouanec



Les métiers nomades / Les métiers à distance

Cap'Avenir - Université de Brest Occidentale

La **France** a pris du retard dans ce domaine, on y compte un total de 17% de télétravailleurs. Les chefs d'entreprises ont une confiance toute relative en leurs salariés, considérant que certains salariés ne travailleraient pas et ne seraient pas productifs. Malgré tout, les entreprises françaises commencent à adopter le télétravail, avec pour modèle les entreprises nordiques. Au Pays Bas, un employé sur trois travaille à la maison, et en Hollande, une entreprise sur deux emploie des télétravailleurs.

Les différentes notions de « télétravail » :

Le **télétravail** consiste dans la plupart des cas à travailler de chez soi plutôt que dans les locaux de son entreprise. C'est une situation choisie par le salarié et généralement étendue sur un maximum de 3 jours dans la semaine. Attention à ne pas confondre télétravail (choix d'un salarié employé au sein d'une entreprise), et travail à domicile (d'un travailleur indépendant exerçant une profession depuis chez lui).

Travail à domicile

Le travailleur à domicile est rémunéré au forfait en fonction de tâches à réaliser. Il peut ainsi travailler en **freelance** (travailleur indépendant) ou être affilié à une entreprise. C'est le cas de nombreux métiers intellectuels et manuels : journaliste pigiste, architecte, traducteur, psychologue, garde d'enfants, couturier, etc.

Travail nomade

Les salariés se déplaçant régulièrement sur différents sites d'une entreprise ou auprès de clients sont considérés comme travailleurs nomade. Pour le reste des travailleurs qui n'ont pas de lieu de travail fixe, on les appelle **Digital**

Nomad, car ils travaillent fréquemment munis d'un ordinateur et d'une connexion internet. Les travailleurs nomades disposent de contrats de travail avec des modalités spécifiques. Exemples : les ingénieurs, cadres, commerciaux et techniciens d'interventions.

« Le télétravail est un bon moyen pour améliorer sa vie personnelle et professionnelle. Les personnes qui exercent le télétravail ne sont pas stressées comme elles le seraient dans un bureau. La France rattrape le retard pris depuis quelques années dans ce domaine. Ce nouveau mode de travail a un avenir prometteur ! »

Espaces de travail

1/3 des bureaux en France sont encore individuels (19 % en Grande Bretagne), mais on compte désormais 55 % de bureaux collectifs. Il existe aussi le concept de "desk-sharing" où les employés partagent des bureaux qui ne leur sont pas attribués. Le **co-working** (espace de travail partagé, mutualisé), quant à lui représente un lieu de travail ouvert à tout type de salarié, accentuant les échanges diversifiés ainsi qu'une ambiance de travail plus détendue et confortable.

Table des matières

1.	Description travail à distance	3
a.	Définition	3
b.	Avantages / Inconvénients	4
c.	Aspect juridique	5
2.	Description travail nomade	5
a.	Définition	5
b.	Avantages / Inconvénients	6
c.	Démarches	6
d.	Aspect juridique	7
3.	Fiches métiers	10
1.	Assistant virtuel / Télésecrétaire	10
2.	Concepteur web	11
3.	Consultant IT	12
4.	Community manager	13
5.	Copywriting/ copywriter	14
6.	Développeur web	15
7.	Intégrateur web	16
8.	Rédacteur web	17
9.	Webdesigner / Webmaster	18
10.	Interprète	19
11.	Traducteur	20
4.	Témoignages	21
	Sitographie	24

1. DESCRIPTION TRAVAIL A DISTANCE

a. Définition

Malgré son retard, la France compte de plus en plus de salariés en télétravail. Que ce soit à temps complet ou parsemé de 1 à plusieurs jours sur la semaine, travailler à distance a déjà fait ses preuves en matière d'augmentation de la qualité de vie et de la productivité. Moins de temps passé dans les transports, moins d'interruptions, une vie de famille plus épanouie... Ce concept conquis de nombreux employés mais peu s'estiment suffisamment renseignés sur ce qu'implique réellement ce mode de fonctionnement et comment il s'articule.

Qu'est-ce que le télétravail ?

Entré dans le code du travail en mars 2012, le télétravail se définit comme initialement réalisable dans les locaux d'un employeur mais suite à la **demande d'un salarié** (et valable uniquement dans ce cas de figure) est effectué **régulièrement** hors de ces dits-locaux. Pour ce faire, le salarié doit posséder un ordinateur (personnel ou professionnel) et savoir maîtriser les nouvelles technologies essentielles à la bonne communication avec son entreprise (mail, téléphone etc...). Cependant, depuis septembre 2017, il est aussi possible de télétravailler de manière **occasionnelle**, dans le cadre de grève des transports ou d'intempérie par exemple.

80% du télétravail est réalisé chez soi, mais les espaces de co-working proposent des bureaux partagés ainsi que des salles de réunion dans la plupart des agglomérations. Cela instaure une ambiance de travail conviviale, moins stressante et favorise les échanges entre divers salariés issus de différentes entreprises.

Qui peut télétravailler ?

Le télétravail ne peut pas être proposé à toutes les professions, il doit pouvoir être réalisable à distance sans engendrer de complications ou freiner le salarié et son équipe dans la bonne exécution de leurs tâches. C'est pour cela que les personnels encadrants ne peuvent bénéficier de ce statut, tout comme les stagiaires et les apprentis. En effet, ces deux derniers doivent apprendre la vie en entreprise, étape fondamentale de leur formation. On réserve donc généralement la possibilité de télétravail à des salariés expérimentés, ayant déjà fait leurs preuves dans leur entreprise.

De plus, le matériel requis pour travailler doit être dupliqué ou facilement transportable, ainsi qu'axé sur les nouvelles technologies pour faciliter la communication. De ce fait, les métiers des cadres intermédiaires, graphistes, ingénieurs, rédacteurs, webmasters se prêtent bien au télétravail.

Pour ce qui est de la fonction publique, le télétravail doit respecter le décret n° 2016-151 du 11 février 2016, et être demandée par le salarié. La demande est ensuite soumise à autorisation, mais le télétravail ne doit pas constituer plus de trois jours par semaine.

b. Avantages / Inconvénients

Correctement encadré et mis en place, le télétravail révèle d'importants bénéfices, que ce soit pour l'employeur ou le salarié. Cependant, il peut aussi soulever des difficultés qu'elles soient personnelles ou professionnelles, et alors rendre les tâches du salarié encore plus complexes.

Les avantages

En télétravaillant à domicile, un salarié gagne en autonomie, **motivation** et **concentration**, contrairement aux open space où il est fréquemment interrompu. La qualité de vie s'en voit considérablement améliorée, notamment par la **suppression des trajets** pour se rendre au lieu de travail (qui par ailleurs permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre), les journées commencent plus tard, sans retard, et finissent plus tôt. Cela permet aussi d'organiser très librement ses **horaires de travail** (à l'exception d'impératifs professionnels ou d'une clause dans le contrat de travail spécifiant les horaires).

Ce rythme de vie permet d'accorder un temps non négligeable à sa famille ou à des activités extérieures. Quand tout se déroule bien, le lien avec l'entreprise se retrouve également renforcé et plus satisfaisant, et celle-ci constate des dépenses moindres quant à l'entretien des bâtiments et du matériel.

Selon l'enquête de l'Obergo de 2018 sur les impacts du télétravail, il a été rapporté que 95% des télétravailleurs estiment bénéficier d'une **plus grande qualité de vie**, et 86% considèrent être plus productifs qu'en entreprise.

Les inconvénients

Malgré les bons côtés qu'apporte le télétravail, la contrepartie est toute aussi importante. En effet on constate que le manque de contact avec ses collègues et **l'isolement** peuvent conduire à une **perte d'identité professionnelle** et donc amener au sentiment de ne plus appartenir à son entreprise.

Il faut donc être autonome, savoir travailler en solitaire, le tout dans un cadre prédéfini (un bureau aménagé) et stable. L'entourage peut aussi s'avérer être un frein dans le bon déroulement de son travail, il faut alors veiller à **respecter les horaires** (ni plus, ni moins) et à ne pas trop grignoter sur son temps de travail sous peine d'avoir beaucoup de retard et de se retrouver débordé de tâches (qui peut conduire à un burn out).

On conseille donc depuis novembre 2017 (suite à une enquête réalisée par l'IFOP) que le télétravail n'excède pas 2 jours par semaine en moyenne afin de minimiser les risques présentés. Dans le cas contraire ou le télétravail reste majoritaire, les télétravailleurs sont invités à fréquemment participer aux pots, repas, fêtes et autres activités collectives organisées dans l'entreprise.

c. Aspect juridique

Les engagements spécifiques de l'employeur

L'article L1222-10 du Code du travail définit les engagements de l'employeur en matière de télétravail :

Prendre en charge les coûts découlant directement de l'exercice du télétravail : matériels, abonnements, outils, etc. ;

- Informer le salarié de toute restriction à l'usage d'équipements, outils informatiques, services de communication électronique, et des sanctions associées ;
- Donner la priorité au télétravailleur pour occuper ou reprendre un poste sans télétravail correspondant à ses compétences ;
- Organiser chaque année un entretien qui porte notamment sur les conditions d'activité et la charge de travail ;
- Fixer en concertation avec le salarié les plages horaires durant lesquelles il peut habituellement le contacter.

Le télétravailleur bénéficie par ailleurs des mêmes droits que les autres salariés de droit commun.

2. DESCRIPTION TRAVAIL NOMADE

a. Définition

A la différence d'un télétravailleur, **un travailleur à distance n'a aucun bureau fixe** et donc aucun lieu de travail attribué. Il est donc libre de travailler où il veut et comme il le souhaite.

Ce mode de travail est très accessible avec des outils de communication tels que l'ordinateur portable, la tablette, le smartphone ainsi qu'une bonne connexion internet, ce qui explique le fait que la majorité de ces travailleurs exercent dans le web (nomadisme numérique). La mondialisation permettant de parcourir différents pays plus facilement, et les moyens de transports étant de plus en plus nombreux et financièrement accessibles, expliquent le développement croissant du nomadisme numérique.

Les salariés amenés à faire des déplacements internationaux réguliers pour leur entreprise sont aussi considérés comme travailleurs nomades. De même, tous les métiers incluant des déplacements fréquents sont des métiers nomades, comme les coachs, les consultants, les formateurs, les architectes...

b. Avantages / Inconvénients

Le fait d'être un travailleur nomade permet de bénéficier d'une très **grande liberté** dans l'organisation de ses journées, et ainsi d'avoir une forte **conciliation entre sa vie professionnelle et personnelle**. De plus, il est donc possible de travailler depuis n'importe où (voiture, café, hôtel, train...) et n'importe quand, cela permet d'être plus disponible pour ses clients et aussi de rencontrer de nombreuses personnes.

Pour les passionnés de voyage ce mode de travail est idéal. Il permet de parcourir le monde tout en ayant des revenus. On peut travailler à son compte en tant qu'indépendant, et ainsi effectuer des missions pour des clients totalement à distance (ou partiellement en allant à la rencontre de ce client), ou bien être rattaché à une entreprise ou une structure qui ne nécessite pas de présence physique.

Pouvoir contrôler parfaitement ses horaires, induit des désavantages et des risques. En effet, un travailleur nomade peu rigoureux peut rapidement crouler sous le travail ou se retrouver exténué à force de déplacements. Par ailleurs, le **manque de repères** (en changeant fréquemment de lieu de vie) peut vite devenir un frein à ce style de vie, c'est pourquoi ce n'est pas adapté à tout le monde et qu'il faut bien réfléchir avant de se lancer dans ce projet.

Il faut donc faire preuve d'une **grande autonomie**, supporter de travailler seul et être très **organisé**, par exemple en s'imposant un rythme de travail (afin de ne pas commencer ses journées trop tard). Aussi, dans le cas où l'on travail auprès de différents clients en même temps, il faut anticiper le temps que prendra une mission avant de l'accepter afin de pouvoir finir toutes les tâches dans un temps raisonnable. Il faut aussi savoir se distancer de toute source de distraction durant ses heures de travail pour ne pas prendre de retard.

c. Démarches

Le statut de travailleur indépendant

Le travailleur indépendant exerce son métier à son compte. Il n'est subordonné à aucun supérieur hiérarchique, et organise ses journées de travail selon son seul vouloir.

On distingue le travailleur indépendant du freelance qui pour sa part s'assimile à une personne chargée d'une mission explicite (dans le cadre d'un contrat de prestation par exemple).

Comment devenir travailleur indépendant ?

Pour lancer son activité d'indépendant, il est important de suivre les étapes suivantes :

- Avoir une idée et la définir précisément ;
- Faire une étude de marché (voir si l'activité envisagée ne risque pas de s'effondrer) ;
- Procéder à une évaluation des moyens financiers et matériels nécessaires ;

- Trouver une forme de financement (ex : ACCRE à aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise) ;
- Choisir la forme juridique (entreprise individuelle, EURL, SARL, EIRL) ;
- Choisir le régime fiscal (micro-entreprise ou régime réel simplifié) ;
- Effectuer les formalités d'immatriculation (inscription au RCS à Registre du commerce et des sociétés).

Pour adapter le régime juridique et fiscal à son activité indépendante, il est recommandé de faire appel à une assistance juridique.

d. Aspect juridique

Sous-partie rédigée par et appartenant à journaldunet.fr (voir sitographie)

Juridiquement, une personne est considérée comme travailleur indépendant lorsqu'elle est immatriculée auprès des organismes compétents : URSSAF, ASSEDIC, impôts et qu'elle exerce une activité conforme à celle qui a été déclarée.

Le travailleur indépendant n'est pas un statut social

Le travailleur indépendant peut choisir entre le statut d'auto-entrepreneur (qui est une forme juridique de travail indépendant), le statut d'entrepreneur individuel ou décider de passer par un portage salarial.

Être auto-entrepreneur signifie être freelance mais soumis à un régime spécial. **L'auto-entrepreneur** est donc la spécialisation du travailleur indépendant en entreprise individuelle. Inversement, le travailleur indépendant n'est pas forcément en entreprise individuelle : il peut décider de s'associer au sein d'une société commerciale en tant qu'associé.

Lorsque l'on choisit la voie du freelance (indépendant chargé de missions confiées par des partenaires économiques), la seule voie possible est l'entreprise individuelle (EI ; EIRL ; auto-entrepreneur) ou l'entreprise unipersonnelle (EURL ; SASU).

Les différentes formes juridiques

L'entreprise individuelle : cette première forme juridique concerne les personnes qui entreprennent seules. Il n'y a pas d'apport de capital, ni de frais de structure. Les formalités liées à la création sont particulièrement réduites puisqu'il suffit de demander son immatriculation en tant que personne physique. En revanche, cette forme est très risquée car en cas de problème, les biens personnels de l'entrepreneur sont engagés.

- **L'EURL** (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée) : ce statut s'adresse également aux personnes qui entreprennent seules. Contrairement à la précédente, il

- y a un capital de départ. Son montant n'est pas fixé par la loi mais il doit être d'au moins 1 euro. Les formalités de création sont plus complexes que pour l'entreprise individuelle puisqu'il faut, en plus de l'immatriculation, rédiger et déclarer les statuts auprès du centre des impôts et faire paraître une annonce dans un journal d'annonces légales. En outre, les comptes annuels de l'entreprise doivent être déposés au greffe au tribunal de commerce. En cas de problème, la responsabilité financière est égale au montant du capital. C'est donc une formule beaucoup moins risquée.
- **La SARL** (Société à Responsabilité Limitée) : ce troisième cas concerne les personnes qui souhaitent entreprendre à plusieurs. Il faut donc qu'il y ait au moins 2 personnes à s'investir dans le projet. Comme pour l'EURL, la responsabilité financière est égale au montant du capital. Les démarches de création sont également les mêmes. Les comptes doivent être déposés aux greffes du tribunal de commerce. Les procès-verbaux des délibérations des associés doivent être rédigés. Le salaire dépend du statut de la personne : gérant, associé, salarié... Si les biens apportés par chacun sont des biens autres que financiers, il est nécessaire de faire intervenir un commissaire aux apports.
 - **L'EIRL** (Entreprise individuelle à responsabilité limitée) : dans une entreprise individuelle, patrimoine privé et patrimoine professionnel ne font qu'un. En clair, si l'entreprise fait faillite, les créanciers peuvent saisir les biens privés de l'entrepreneur : sa voiture, sa maison... Dans cette optique, l'EIRL se pose comme une véritable rupture. Le principal argument en faveur de l'EIRL, c'est la responsabilité limitée. L'entrepreneur sous ce statut doit faire la liste des biens nécessaires à son activité : les créanciers ne pourront se servir que sur ces éléments. Cette déclaration d'affectation du patrimoine professionnel permet donc de mettre à l'abri ses biens personnels. Attention toutefois car en se rattachant à l'EIRL, les entrepreneurs se confrontent à des procédures supplémentaires comme le dépôt annuel des comptes et de la liste des biens professionnels. De même, certains coûts risquent d'apparaître : recours au notaire pour l'évaluation d'un bien immobilier, frais de gestion.

Les différents régimes fiscaux

- **le régime de micro-entreprise** concerne : les entreprises ne comptant qu'une seule personne, les entreprises dont le chiffre d'affaires prévisionnel est inférieur à 70 000 €, ce régime permet de ne pas facturer de TVA mais, en contrepartie, il interdit de récupérer la TVA sur les achats.
- **le régime réel simplifié** oblige à publier un bilan annuel et des comptes de résultats. Contrairement au régime précédent, il permet de facturer la TVA et de récupérer la TVA sur les achats. Le taux de la TVA varie en fonction des produits et des services.

Les aides possibles

Il est important de bien se renseigner sur les aides que l'on peut percevoir pour la création d'entreprise. En effet, tous les travailleurs indépendants n'ont pas des revenus élevés. Certains touchent même des revenus qui sont proches du Smic. Heureusement, il existe certaines aides.

- Les chômeurs peuvent bénéficier de l'Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise (ACCRE). En outre, leurs revenus sociaux sont maintenus pendant au moins 6 mois. Ils peuvent aussi obtenir une aide financière au titre de d'Encouragement au Développement d'Entreprises Nouvelles, ainsi qu'une réduction d'impôt spécifique. Les chômeurs peuvent aussi rencontrer gratuitement des experts pour les aider dans leurs démarches ;
- Les salariés peuvent quant à eux bénéficier d'un congé pour création d'entreprise d'une durée de un an renouvelable une fois. Cette formule leur permet de retrouver leur poste initial en cas d'échec de leur projet. Ils peuvent aussi être exonérés de certaines cotisations s'ils montent leur projet tout en gardant leur emploi.
- Les personnes handicapées peuvent obtenir un soutien technique et financier qui dépend de la nature et du degré de leur handicap.

Les formalités d'immatriculation

Les formalités sont à effectuer auprès du Centre des Formalités des Entreprises qui constitue le dossier puis répartit chez chaque interlocuteur les informations. Ainsi, le CFE communique les données nécessaires à :

- L'INSEE qui inscrit la société sur le répertoire national des entreprises et lui attribue un numéro SIREN (utilisé par les organismes publics et les administrations), un numéro SIRET (utilisé par les organismes sociaux et fiscaux) et un code activité ;
- Aux services fiscaux ;
- Aux services sociaux ;
- Au greffe du tribunal de commerce.

3. FICHES METIERS

Pour de plus amples informations, veuillez consulter les sites suivants concernant votre profession de prédilection :

- <http://www.onisep.fr>
- <https://www.cidj.com/metiers>
- <https://www.regionsjob.com/observatoire-metiers>

1. Assistant virtuel / Télésecrétaire

Description

Un télésecrétaire, ou secrétaire à domicile, est chargé de classer, rédiger, retranscrire tout type de document ou tâche requis par son employeur. Il est fréquent qu'il travaille à son compte, mais il peut aussi être salarié au sein d'une entreprise.

La maîtrise des *outils de bureautique* et l'*organisation* sont de rigueur. Il faut aussi être doté de très bonnes *compétences orales et écrites*. En travaillant auprès de plusieurs particuliers, il faut être capable de gérer son temps efficacement pour respecter les délais indiqués. Les clients sont diversifiés, il faut donc être à l'écoute, réactif, et *pouvoir s'adapter* à leurs demandes. Par ailleurs, certaines entreprises travaillent avec des logiciels précis et méconnus qui nécessitent des formations afin de pouvoir s'adapter au marché du travail.

Formation

Un secrétaire freelance peut exercer sa formation sans diplôme mais cela peut s'avérer handicapant face à la concurrence.

Autrement, il faut posséder un BEP, un CAP ou un BTS. Des formations de télésecrétariat sont aussi possible notamment par les Groupements d'établissements publics locaux d'enseignement (GRETA) et l'Association Nationale pour le Développement du Télétravail (ANDT).

Avenir et rémunération

Un télésecrétaire perçoit entre 15 000 et 20 000 euros bruts par an. Cependant, la rémunération d'une même tâche diffère souvent selon le statut du télésecrétaire (salarié ou à son compte).

De nombreuses offres d'emploi sont accessibles, mais il faut acquérir de l'ancienneté et se constituer un réseau afin de fidéliser sa clientèle.

2. Concepteur web

Description

Un concepteur web invente des sites internet adaptés à chacun de ses clients. Il est chargé de guider son client tout au long du processus d'imagination du site afin de respecter ses demandes et de convenir à son activité. Enfin, il élabore des plans concrets et un devis qui permettront alors de la création du site web.

Dans le but de traduire chacune des idées de son client tout en prévoyant l'aspect ergonomique et réaliste du projet, le concepteur web doit donc être très **compétent en informatique** mais aussi **à l'écoute. Créatif** et muni de bonnes qualités relationnelles, il est aussi un bon **communicant**.

Si le client accepte sa proposition, le concepteur devient alors chef de projet et est le principal interlocuteur et coordinateur entre son client, les développeurs, les graphistes et autres spécialistes. Il doit s'assurer que le projet correspond au cahier des charges, et que les délais et contraintes sont respectés.

Formation

Un bac +2 est nécessaire, comme un BTS Informatique, BTS « Design graphique option communication et médias numériques » ou encore un DUT « Métiers du multimédia et de l'internet » etc... Il est aussi possible de poursuivre en université jusqu'en licence professionnelle comme « Concepteur et intégrateur Web et mobiles » à Paris 13 par exemple.

De nombreuses écoles spécialisées proposent des cursus adaptés, notamment en enseignement à distance.

Avenir et rémunération

Un salaire débutant oscille entre 1 500 et 2 000 euros bruts par mois.

Un concepteur web peut donc acquérir assez d'expérience pour accéder au rang de chef de projet où il devra superviser l'intégralité du projet, ou alors être multitâche au point d'endosser tous les rôles de création du site web.

3. Consultant IT

Description

Le consultant informatique intervient en tant qu'expert des technologies de l'information et de la communication. Il guide les entreprises dans leurs besoins informatiques en fonction de leur domaine d'activité et de leur demande.

Il établit un cahier de charges et les oriente vers les prestataires adaptés. Durant tout le projet, sa fonction de coordinateur assure le bon déroulement et acheminement du projet, il veille au maintien des délais et contrôle l'efficacité des nouvelles technologies acquises par l'entreprise.

Il doit donc être **méthodique** afin de cerner rapidement et convenablement les besoins de l'entreprise dans laquelle il intervient. Doté d'un **bon relationnel** et **organisé**, il est capable de gérer une équipe et de se montrer clair sur ses attentes. Enfin, il **maîtrise les domaines du Web** et le marché de l'informatique, et a une bonne connaissance de l'**anglais**.

Formation

Il est possible d'exercer cette profession avec un BTS, une licence ou un IUT/DUT, mais il est conseillé d'être titulaire d'un bac +5 (école d'ingénieur ou master en université des sciences et technologies). Certaines écoles privées proposent aussi des cursus bac +3 comme Digital Campus.

Avenir et rémunération

Un salaire débutant s'articule autour de 2 500 euros bruts par mois.

Compte tenu de la constante évolution des nouvelles technologies, les consultants IT sont très demandés et indispensables. Cependant, au vu des formations existantes, il y a une forte concurrence selon la spécialité exercée.

4. Community manager

Description

Un community manager travaille pour une marque ou une entreprise. Il est chargé des relations avec les internautes sur les réseaux sociaux et professionnels, et représente sa société. Il joue le rôle d'intermédiaire en diffusant le catalogue de l'entreprise auprès de sa communauté, et en remontant les avis généraux sur les produits de l'entreprise auprès de celle-ci.

Il doit donc être *réactif*, très *créatif* et doté d'une excellente *connaissance du web*. Il peut intervenir en créant des concours, en rédigeant des contenus... Il doit maîtriser les codes et le jargon de sa cible, ainsi que les stratégies de son employeur.

Formation

Un niveau bac +2 est nécessaire, avec un BTS Communication, Technico-Commercial... ou encore un DUT Métiers du Multimédia et de l'Internet, Information, Communication...

Une poursuite d'étude est envisageable, et désormais de plus en plus appréciée auprès des employeurs (bac +3 licence professionnelle E-Marketing, bac +4 école spécialisée en E-Commerce, bac +5 école de commerce ...).

Avenir et rémunération

On estime un salaire débutant autour de 2 000 euros bruts par mois. Avec des compétences marketing, un community manager peut évoluer vers social media manager, responsable des médias sociaux ou responsable de la communication online.

5. Copywriting/ copywriter

Description

Les copywriters, ou rédacteurs publicitaires, sont chargés de créer du contenu dans le but de promouvoir ou vendre un produit à des acheteurs cibles. Celui-ci doit donc susciter l'intérêt et la curiosité pour attirer le plus grand nombre d'éventuels consommateurs.

Excellent rédacteur et *créatif*, le copywriter sait user de l'art de la persuasion et analyse rapidement les besoins de son client. Il est nécessaire qu'il soit clair et concis dans son discours pour obtenir un texte fluide qui se lit sans interruption.

Formation

Bien que les rédacteurs publicitaires existent depuis longtemps, l'affiliation au web est relativement récente. Ainsi il n'existe pas de formation particulière, mais il est certain qu'une formation en rédaction permet d'acquérir de solides bases.

Avenir et rémunération

Il n'existe pas encore de référencement assez précis sur cette profession pour estimer un salaire ou les évolutions possibles.

6. Développeur web

Description

Chargé de développer des interfaces web pour un client donné, il doit répondre à un cahier des charges et analyser les besoins réels du projet. Il élabore l'architecture du site, sa base de données, puis code le site en lui-même. Il devra assurer un support technique en cas de dysfonctionnements ou dans le cas de mises à jour.

Un développeur web se doit de **maîtriser les langages de programmation**, être **rigoureux** et polyvalent. Toujours au courant des dernières nouveautés en développement web, il s'adapte facilement et est à l'écoute de son client.

Formation

Un niveau minimum de bac +2 est nécessaire, DUT Informatique ou BTS Systèmes Numériques, Services Informatiques aux Organisations... Autrement, les licences professionnelles sont aussi appréciées : LP Métiers de l'Informatique : Applications Web parcours Développeur full stack ; LP Métiers du Design parcours Activités et Techniques de Communication ; LP Développeur Web et Multimédia...

Cependant, un niveau bac +5 garanti plus largement une insertion professionnelle stable, avec un master professionnel Conception et Développement de Solutions Informatiques Intégrées, Ingénierie Logicielle pour l'Internet, Informatique Professionnelle parcours Langages et Programmation... ou encore un diplôme d'ingénieur (CS2I, Epitech, Epsi, Supinfo, Insa...).

Avenir et rémunération

Les salaires débutent à 1 900 euros bruts par mois, mais ces rémunérations évoluent rapidement avec de l'expérience.

Un développeur web a la possibilité de se spécialiser dans un domaine précis (e-marketing, jeux vidéo, banque...) ou encore d'évoluer en tant que chef de projet.

7. Intégrateur web

Description

L'intégrateur web élabore la mise en page d'un site internet tout en y disposant des éléments graphiques (texte, images, tableaux...) et sonores. Codant principalement en HTML, CSS et javascript, il intervient auprès du développeur et du web designer.

Créatif et **autonome**, il jongle entre plusieurs projets et veille au respect des normes d'accessibilité, de référencement et d'ergonomie. Tout comme ses collègues, il doit pouvoir analyser les besoins de son client et être **rigoureux**.

Formation

Il est possible de devenir intégrateur web après un bac +2, avec un BTS ou DUT Informatique ou Multimédia. Autrement, un bac +3 est aussi envisageable, licence professionnelle Création et Intégration Numérique, Création Numérique : Image et Son...

Avenir et rémunération

Le salaire débute à 1 700 euros bruts par mois.

En fonction de ses compétences et de sa spécialisation, un intégrateur web peut se diriger vers d'autres métiers du numérique comme développeur / concepteur web, web master, et à terme chef de projet.

8. Rédacteur web

Description

Un rédacteur web joue un rôle de journaliste web. Il doit s'informer sur un sujet donné, vérifier la véracité des propos qu'il en a retenu, en rédiger un contenu conformément aux attentes du client tout en reformulant pour éviter le plagiat, et assurer la mise en ligne du contenu tout en respectant les normes typographiques.

Il est doté d'excellentes *qualités rédactionnelles*, ainsi qu'une très *bonne maîtrise de la langue* dans laquelle il rédige. *Curieux* et assidu, il a le sens du relationnel.

Formation

Avec une licence professionnelle Référencier et Rédacteur Web, ou encore Activités et Techniques de Communication il est tout à fait possible d'accéder à cette profession. Poursuivre en bac +5 est également envisageable avec un master Rédaction Médias Numériques, Communication et Technologie Numérique ; ou encore avec une école de journalisme et de communication.

Avenir et rémunération

Le salaire débutant s'articule autour de 1 500 euros bruts par mois, mais il y a une très forte demande de rédacteurs web sur le marché du travail.

Avec quelques années d'expérience, un rédacteur web peut devenir responsable de rubrique, responsable éditorial ou encore chef d'équipe.

9. Webdesigner / Webmaster

Description

En élaborant l'identité visuelle d'un site internet, le **webdesigner** définit son cahier des charges, les animations, il assure l'apparence visuelle du site (couleurs, effets visuels, logos, images etc...) et travaille en général avant la mise en ligne du dit site. Ses langages de prédilections sont le CSS, HTML, XML, Javascript et il doit tout autant maîtriser les logiciels de création graphique comme Photoshop, Illustrator, Flash, Dreamweaver. **Créatif**, artistique et **ouvert**, il sait être **à l'écoute** de l'envie du client pour la rendre concrète et fidèle visuellement sur le site.

Le **webmaster** veille à la qualité du design, à l'ergonomie et la qualité du contenu en lui-même. Il contrôle donc fréquemment le bon fonctionnement du site et c'est lui qui sera contacté par les internautes en cas d'incident technique. Il travaille en étroite collaboration avec ses collègues, et est donc doté d'un bon **relationnel** et est **multitâches**. Essentiellement sur HTML, Javascript, XML, PHP etc... il est doté d'excellentes **compétences informatiques** dans de nombreuses branches.

Formation

Le webdesigner effectue généralement un cursus en école d'art qui allie des compétences techniques. Du BTS Design graphique, en passant par les bac +3 des licences professionnelles en Création et Développement Numérique en Ligne et des écoles spécialisées dans les métiers du web jusqu'aux bac +5 des masters professionnels en Arts ou Design et des écoles d'art, de multiples possibilités sont offertes.

Tout comme le webdesigner, un webmaster peut tout autant faire des études courtes (BTS en Services Informatiques aux Organisations, DUT Métiers du Multimédia et de l'Internet), comme une licence professionnelle (Systèmes Informatiques et Logiciels, Techniques et Activités de l'Image et du Son ...) ou encore un master professionnel (Informatique et Communication, Création numérique ...).

Avenir et rémunération

Un salaire webdesigner débutant s'articule autour de 1 800 euros bruts par mois contre 2 000 euros bruts pour un webmaster débutant (en fonction de leurs niveau de formation et de leurs compétences).

Par la suite, ils peuvent devenir chefs de projets ou encore directeur artistique pour le webdesigner (avec beaucoup d'expérience), et développeur multimédia pour un webmaster.

10. Interprète

Description

Un interprète travaille de l'oral à l'oral (ou de l'oral au signe et vice versa), dans l'immédiat et l'instantané. Il doit parfaitement **maîtriser les langues** source et cible ainsi que le vocabulaire technique (qui diffère en fonction de chaque mission). Il doit être doté d'une **grande culture générale**, d'une aisance corporelle et vocale fluide et continu, et être **résistant au stress**. Il se doit aussi d'être réactif et **ouvert d'esprit**, il est exclu que son avis personnel rentre dans le discours qu'il émet.

Beaucoup d'interprètes exercent une activité complémentaire (ou principale), de traducteur/enseignant/ artiste ...

Formation

La formation est très sélective, et le marché du travail relativement fermé. Il est conseillé de préférer une formation de traducteur avec une composante « interprétation ».

Autrement, il est possible de passer les concours ESIT (Ecole Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs) ou ISIT (Institut de management et de communication Interculturels) à partir d'un bac +3 (licence professionnelle Traduction Interprétation), ce qui mène à un bac +5.

Avenir et rémunération

En freelance : 300 à 800€ par jour auxquels s'ajoutent les frais de déplacement et de séjour. On considère qu'une journée de rémunération correspond à trois journées de travail, et notamment de travail de préparation.

En tant que salarié : 2500€

La rémunération fluctue en fonction des langues, des lieux d'exercice, du statut de l'interprète et des domaines de travail.

Un interprète de conférence reste à cet échelon, mais se bonifie avec l'expérience et peut sélectionner ses clients ainsi que son domaine de spécialisation (politique, économique, financier, scientifique...).

11. Traducteur

Description

Il existe une multitude de domaine de spécialisation en tant que traducteur : littéraire/ d'œuvres philosophiques/ technique/ commercial/ financier/ juridique/ judiciaire/ scientifique/ biomédical et pharmaceutique/ localisateur-localiseur de logiciels (traducteur de logiciels et de leur documentation d'accompagnement)/ de produits audiovisuels (sous-titreur, surtitreur, traducteur de bande son – de dialogues)/ de produits multimédia ...

Un traducteur dispose d'un délai pour ses tâches, et travaille à partir de l'écrit vers l'écrit. Peu importe sa spécialisation, il doit acquérir le vocabulaire associé et être très **rigoureux**. En effet, il se doit d'**analyser** le contenu initial pour le traduire le plus fidèlement possible sans en perdre la teneur, la façon de s'exprimer ni l'implicite. Il est donc fin littéraire, **excellent rédacteur** et très **assidu** à la tâche.

Formation

Tout comme pour l'interprète, les écoles les plus reconnues sont l'ESIT et l'ISIT qui forment à un bac +5 à partir d'un bac +3 adéquate.

Il est aussi possible d'obtenir une formation similaire avec un master professionnel Traduction : Commercial et Juridique, Culturelle, Littéraire, Scientifique et Technique etc...

Avenir et rémunération

« Traducteur libéral/ indépendant » : qui travaille à son compte, déclaré, il a un numéro SIRET/SIREN. Il s'agit donc d'un télétraducteur, car il travaille à distance de ses donneurs d'ouvrage.

Un traducteur technique est rémunéré au contrat, contrairement au traducteur littéraire qui est rémunéré à la page. Il est donc difficile d'estimer un revenu fixe, mais un traducteur de la fonction publique perçoit entre 1 500 et 2 500 euros bruts par mois.

Un traducteur peut devenir terminologue ou bien s'orienter dans l'enseignement, l'édition ou encore le journalisme.

4. TEMOIGNAGES

Voir le témoignage d'Anaïs Gibert, une **rédatrice web qui effectue des missions en freelance** à distance tout en parcourant la Terre. Interview par Michael Pinatton, disponible sur : « <http://traverserlafriere.com/redacteur-web-anais/> ».

Entretien de Xavier de Mazenod avec Gauthier Toulemonde, un **chef d'entreprise baroudeur** qui s'est isolé sur une **île déserte** pour prouver que le travail à distance était possible. Disponible sur : « <https://zevillage.net/teletravail/travail-distance-cest-possible-gauthier-toulemonde-pratique-depuis-ile-deserte> ».

- 2^{ème} expédition de Gauthier Toulemonde, dans le désert Oman. Disponible sur : « <https://zevillage.net/teletravail/gauthier-toulemonde-teletravailler-desert-oman> »
- Compte-rendu de la 2^{ème} expédition de Gauthier Toulemonde. Disponible sur : « <https://zevillage.net/teletravail/gauthier-toulemonde-teletravailleur-de-lextreme-dans-le-desert> ».

Témoignage de Lola par Gaëlle sur *En Aparté*, une cadre qui travaille depuis chez elle pour une grande entreprise depuis plusieurs années. Disponible sur : « <http://www.en-aparte.com/2013/01/18/temoignage-de-lola-cadre-en-teletravail/> ».

Liens utiles sur le concept **Digital Nomad** disponible sur : « <http://traverserlafriere.com/nomade-digital> ».

Témoignage de Corinne Stoppelli sur son propre blog, une designer web nomade. Disponible sur : « <https://www.vie-nomade.com/2014/vie-nomade-et-travail/> ».

Guide télétravail : guide d'accompagnement de la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique. Disponible sur : « https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/publications/coll_outils_de_la_GRH/guide-teletravail-2016.pdf »

Communiqué de presse du 17 mai 2018

OBERGO (Observatoire du télétravail, et de l'ERGOstressie)

Centre de recherche et d'information sur les évolutions de métiers et les conditions de travail liées aux technologies de l'information.

Résultats de la 5ème enquête OBERGO sur les impacts du télétravail

Télétravail 2018 : de plus en plus de qualité et de productivité avec de moins en moins de fatigue et de stress

Cette nouvelle enquête porte sur les conditions de travail et de vie des salarié(e)s qui ont une expérience RÉELLE du télétravail à domicile. Les quatre premières enquêtes de l'OBERGO en 2010, 2012, 2013 et 2015 ont permis de dresser la liste des conditions de réussite du télétravail concernant les salarié(e)s et les entreprises. Cette cinquième enquête confirme les résultats des enquêtes précédentes sur les impacts concernant la qualité de vie mais, de plus, fait apparaître des évolutions spectaculaires concernant l'amélioration de la qualité et de la productivité du travail.

NOUVEAUTÉ 2018 : 26% des réponses viennent de salarié(e)s du secteur public

Impacts positifs en 2018: Meilleure qualité de vie et meilleure qualité du travail

Les principaux impacts positifs induits par le télétravail sur les conditions de vie et de travail sont :

- meilleure qualité de leur vie personnelle (travail + hors travail) : 96% des réponses pour les femmes et 95% pour les hommes (90% en 2012)
- meilleure qualité de vie familiale : 88% pour les femmes et 90% pour les hommes (84% en 2012)
- meilleure répartition « temps professionnels/sociaux/familiaux/personnels » : 84% (le temps « gagné » sur le trajet du soir donne plus de possibilités)
- diminution de la fatigue physique liée aux transports : 89%
- diminution du stress liés aux transports : 82%

Les principaux impacts positifs économiques sont :

- augmentation de la productivité : 86% des réponses (77% en 2012)
- augmentation de la qualité du travail produit : 84% (70% en 2012)

Impacts négatifs en 2018: temps de travail plus long

Les impacts négatifs sont partagés par un moins grand nombre de télétravailleurs mais sont la confirmation de l'existence du paradoxe du télétravail: « Plus de temps de travail/ Meilleure qualité de vie » :

- Augmentation de leur temps de travail : 57% des réponses (temps du trajet du matin « échangé » contre temps de travail) (64% en 2012)
- Augmentation des coûts personnels liés à l'activité profession

Conclusion : le télétravail 2018 est à consommer sans hésitation mais avec modération et précautions

- A consommer sans hésitation : cette enquête fait apparaître que les impacts positifs sont largement supérieurs aux impacts négatifs
- A consommer avec modération : les impacts négatifs apparaissent surtout pour les durées de télétravail supérieures à 2 jours par semaine
- A consommer avec précautions : le salarié en télétravail doit avoir des garanties ÉCRITES bien que la nouvelle loi du 29 mars 2018 ait supprimé l'obligation d'un avenant au contrat de travail

Résultats de l'enquête annuelle OBERGO 2018 sur les impacts sociaux du télétravail

« Télétravail 2018 : de plus en plus de qualité et de productivité avec de moins en moins de fatigue et de stress »

Rapport d'Yves Lasfargue et Sylvie Fauconnier

(Rapport disponible sur le site <http://www.ergostressie.com>.)

Enquête 2018 sur les impacts du télétravail réel et les évolutions des conditions de vie des salarié(e)s réalisée par l'OBERGO (Observatoire du télétravail et de l'ERGOstressie) avec le soutien de la CFDT Cadres

Informations sur ce rapport : Yves LASFARGUE, directeur de l'OBERGO

+33 (0)6 81 01 98 72 yves.lasfargue@wanadoo.fr

<http://www.ergostressie.com/>

SITOGRAPHIE

- 50 métiers de Digital Nomade.* (2017, 06 13). Consulté le 11 2018, sur Economie intuitive:
<https://www.economieintuitive.com/50-metiers-de-digital-nomade/>
- Bien comprendre ce qu'est le télétravail.* (2018, 08 22). Consulté le 11 2018, sur Onisep:
<http://www.onisep.fr/Cap-vers-l-emploi/Decouvrir-le-monde-professionnel/Le-teletravail/Bien-comprendre-ce-qu-est-le-teletravail>
- Combinaison vie nomade et travail.* (2014, 02 08). Consulté le 11 2018, sur Vie nomade:
<https://www.vie-nomade.com/2014/vie-nomade-et-travail/>
- Comment devenir rédacteur web et travailler de n'importe quel pays.* (2014, 12 07). Consulté le 11 2018, sur Traverser la frontière: <http://traverserlafrontiere.com/redacteur-web-anais/>
- Devenir nomade digital.* (2018, 08 22). Consulté le 11 2018, sur Traverser la frontière:
<http://traverserlafrontiere.com/nomade-digital/>
- Devenir travailleur indépendant.* (2018, 11 27). Consulté le 11 2018, sur Journal du Net:
<https://www.journaldunet.fr/management/guide-du-management/1200259-devenir-travailleur-independant/>
- Espaces de travail : les enjeux.* (2015, 11 24). Consulté le 11 2018, sur Anact:
<https://www.anact.fr/espaces-de-travail-les-enjeux#>
- Fiche Métier : Consultant IT.* (s.d.). Consulté le 11 2018, sur Le Parisien Etudiant:
<http://etudiant.aujourd'hui.fr/etudiant/metiers/fiche-metier/consultant-it.html>
- Fiche Métier : Rédacteur web.* (s.d.). Consulté le 11 2018, sur Le Parisien Etudiant:
<http://etudiant.aujourd'hui.fr/etudiant/metiers/fiche-metier/redacteur-web.html>
- Fiche métier assistant virtuel.* (2018, 03 12). Consulté le 11 2018, sur Travailler à distance:
<https://www.travailler-a-domicile.fr/idees-travail-a-domicile/services-externalises/devenir-assistant-virtuel/>
- Fiche métier community manager.* (s.d.). Consulté le 11 2018, sur Onisep:
http://www.onisep.fr/content/location/944432/version_longue
- Fiche métier Community manager.* (s.d.). Consulté le 11 2018, sur CIDJ:
<https://www.cidj.com/metiers/community-manager>
- Fiche métier Community Manager.* (s.d.). Consulté le 11 2018, sur Régions Job:
<https://www.regionsjob.com/observatoire-metiers/fiche/community-manager>
- Fiche métier concepteur / conceptrice multimédia.* (s.d.). Consulté le 11 2018, sur Onisep:
http://www.onisep.fr/content/location/80956/version_longue
- Fiche métier consultant / consultante.* (s.d.). Consulté le 11 2018, sur Onisep:
http://www.onisep.fr/content/location/81214/version_longue

- Fiche métier Copywriter.* (2017, 04 10). Consulté le 11 2018, sur Culture formations:
<http://culture-formations.fr/copywriter-metier-avenir/>
- Fiche métier Développeur / Développeuse web.* (s.d.). Consulté le 11 2018, sur CIDJ:
<https://www.cidj.com/metiers/developpeur-developpeuse-web>
- Fiche métier Développeur web.* (s.d.). Consulté le 11 2018, sur Régions Job:
<https://www.regionsjob.com/observatoire-metiers/fiche/developpeur-web>
- Fiche métier Infographiste.* (s.d.). Consulté le 11 2018, sur Régions Job:
<https://www.regionsjob.com/observatoire-metiers/fiche/infographiste>
- Fiche métier intégrateur / intégratrice web.* (s.d.). Consulté le 11 2018, sur
http://www.onisep.fr/content/location/81349/version_longue
- Fiche métier Intégrateur / Intégratrice web.* (s.d.). Consulté le 11 2018, sur CIDJ:
<https://www.cidj.com/metiers/integrateur-integratrice-web>
- Fiche métier Rédacteur web.* (s.d.). Consulté le 11 2018, sur Régions Job:
<https://www.regionsjob.com/observatoire-metiers/fiche/redacteur-web>
- Fiche métier Télésecrétaire.* (s.d.). Consulté le 11 2018, sur Régions Job:
<https://www.regionsjob.com/observatoire-metiers/fiche/telesecretaire>
- Fiche métier Web designer.* (s.d.). Consulté le 11 2018, sur CIDJ:
<https://www.cidj.com/metiers/web-designer>
- Fiche métier webdesigner.* (s.d.). Consulté le 11 2018, sur Onisep:
http://www.onisep.fr/content/location/81351/version_longue
- Fiche métier webmaster.* (s.d.). Consulté le 11 2018, sur L'Etudiant:
<https://www.letudiant.fr/metiers/secteur/informatique-telecom-web/webmaster.html>
- Fiche métier Webmaster.* (s.d.). Consulté le 11 2018, sur CIDJ:
<https://www.cidj.com/metiers/webmaster>
- Gauthier Toulemonde, télétravailleur de l'extrême dans le désert.* (2017, 06 01). Consulté le 11 2018, sur ZeVillage: <https://zevillage.net/teletravail/gauthier-toulemonde-teletravailleur-de-lextrême-dans-le-desert/>
- Le télétravail, beaucoup de salariés en rêvent ...* (2013, 01 17). Consulté le 11 2018, sur En aparté: <http://www.en-aparte.com/2013/01/17/le-teletravail-beaucoup-de-salaries-en-revent/>
- Le travail à distance c'est possible, Gauthier Toulemonde l'a pratiqué depuis une île déserte.* (2015, 02 24). Consulté le 11 2018, sur ZeVillage:
<https://zevillage.net/teletravail/travail-distance-cest-possible-gauthier-toulemonde-pratique-depuis-ile-deserte/>

Les 50 métiers les mieux adaptés au télétravail. (s.d.). Consulté le 11 2018, sur My Teleworker: https://www.myteleworker.com/news/146/74/Les-50-metiers-les-mieux-adaptes-au-teletravail/d,v1_blog.html

Les métiers du télétravail. (s.d.). Consulté le 11 2018, sur Télétravail Center: <http://teletravailcenter.fr/contenu/topic-31,43/les-metiers-du-teletravail.html>

Neige : les 3/4 des salariés candidats au télétravail ont essuyé un refus. (2018, 02 13). Consulté le 11 2018, sur ZeVillage: <https://zevillage.net/teletravail/neige-refus-teletravail-salaries/>

Offre VIE. (s.d.). Consulté le 11 2018, sur Civiweb: <https://www.civiweb.com/FR/offre-recherche-avancee.aspx>

Quelles sont les différences entre un travailleur indépendant et un micro-entrepreneur. (2017, 02 18). Consulté le 11 2018, sur Captain Contrat: <https://www.captaincontrat.com/articles-creation-entreprise/differences-autoentrepreneur-travailleur-independant>

Qu'est ce que le télétravail. (2016, 06 27). Consulté le 11 2018, sur Anthedesign: <https://www.anthedesign.fr/autour-du-web/qu-est-ce-que-le-teletravail/>

Qu'est-ce que le copywriting (rédaction publicitaire). (2010, 07 25). Consulté le 11 2018, sur Marketeur.biz: <http://www.marketeur.biz/blogue/quest-ce-que-le-copywriting-redaction-publicitaire/>

Télétravail : avantages et pièges à éviter. (2018, 08 22). Consulté le 11 2018, sur Onisep: <http://www.onisep.fr/Cap-vers-l-emploi/Decouvrir-le-monde-professionnel/Le-teletravail/Teletravail-avantages-et-pieges-a-eviter>

Télétravail : droits et devoirs à respecter. (2018, 08 22). Consulté le 11 2018, sur Onisep: <http://www.onisep.fr/Cap-vers-l-emploi/Decouvrir-le-monde-professionnel/Le-teletravail/Teletravail-droits-et-devoirs-a-respecter>

Télétravail : la législation en la matière. (2016, 05 12). Consulté le 11 2018, sur Codexa: <https://www.codexa.fr/infos-irp/teletravail-la-legislation-en-la-matiere/>

Télétravail dans le secteur commercial. (2016, 06 23). Consulté le 11 2018, sur Technique de vente: <http://www.technique-de-vente.com/teletravail-secteur-commercial/>

Télétravail dans le secteur public. (2018, 04 12). Consulté le 11 2018, sur Service-Public: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13974>

Témoignage de Lola, cadre en télétravail. (2013, 01 18). Consulté le 11 2018, sur En aparté: <http://www.en-aparte.com/2013/01/18/temoignage-de-lola-cadre-en-teletravail/>

Travail nomade : quels avantages ? (2015, 01 16). Consulté le 11 2018, sur Working Place: <http://www.workingplace.fr/travail-nomade-quels-avantages/>

Travail nomade, Evolutions et réalités. (s.d.). Consulté le 11 2018, sur Bureaulib:
<https://bureaulib.com/travail-nomade/>

Travailler en nomade : avantages, inconvénients et bonnes pratiques. (s.d.). Consulté le 11 2018, sur Pourquoi Entreprendre: <http://www.pourquoi-entreprendre.fr/travailleur-nomade-nomadisme/>

Volontariat international en entreprise. (2018, 04 01). Consulté le 11 2018, sur Service-Public:
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10040>